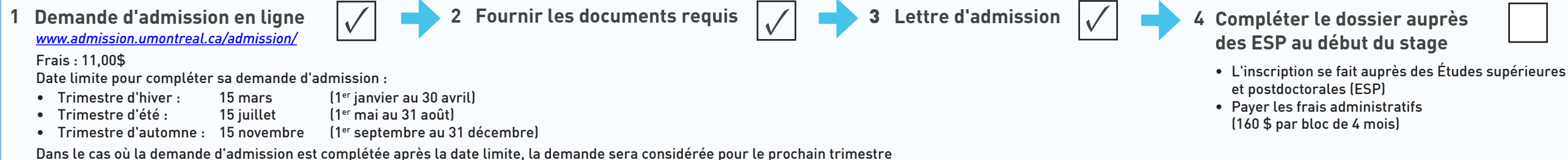


Étudiant visiteur de recherche – cheminement et immigration

ADMISSION ET INSCRIPTION



ÉTUDIANT - STATUT ET DOCUMENTS À FOURNIR

Pour qui

- Pour des étudiants inscrits à des programmes d'études réguliers de premier cycle ou de cycles supérieurs dans d'autres universités et qui souhaitent faire un séjour de recherche à l'Université de Montréal (UdeM).
- Pour des étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat ou leur maîtrise il y a moins de 6 mois et qui ont été admis à un programme d'études à l'UdeM pour un trimestre ultérieur.

N.B. Les étudiants inscrits dans des universités avec lesquelles l'UdeM a signé une entente bilatérale et dont le stage est inférieur à 6 mois doivent être inscrits dans un programme d'échange auprès de la *Direction des affaires internationales* (DAI).

Consultez la liste des ententes : www.international.umontreal.ca/entente/conventions-actives.html

Spécificités

- Le programme d'études destiné aux étudiants visiteurs de recherche n'est pas un programme d'études régulier.
- La durée d'inscription à ce statut ne peut excéder 12 mois.
- L'étudiant visiteur de recherche ne peut pas être inscrit à des cours et obtenir des crédits.
- L'étudiant visiteur de recherche n'est pas couvert par les assurances médicales de l'UdeM et n'a accès ni aux installations sportives ni aux cliniques de santé.

Accès

L'étudiant visiteur de recherche obtient une carte UdeM, l'accès aux bibliothèques, au réseau Wi-Fi et aux équipements informatiques de l'Université.

Document à fournir

- Lettre d'invitation du superviseur de stage sur papier à entête, précisant votre nom, le lieu de votre stage et la durée de votre séjour à l'UdeM. La lettre doit être signée par votre superviseur.
<https://esp.umontreal.ca/visiteur-de-recherche/publications-et-formulaires/>
- Documents d'identité exigés par le registrariat
- Preuve d'inscription à votre université d'attache (Dernier relevé de notes, attestation d'inscription ou carte d'étudiant)
- Dernier relevé de notes obtenu
- Formulaire « Autorisation et déclaration » <https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/PDF/FormulaireAutorisationDeclaration.pdf>

Guide des étudiants visiteurs de recherche

Consultez l'information complète dans le guide

<https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/PDF/GuideEtudiantVsiteurRecherche.pdf>

IMMIGRATION – INFORMATIONS IMPORTANTES

Étudiant étranger

Les services d'Immigration Canada considèrent l'étudiant visiteur de recherche comme un stagiaire et un stage est considéré comme un travail, qu'il soit rémunéré ou non. Par conséquent, il est fortement recommandé aux étudiants visiteurs de recherche de s'informer auprès de *Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC)* <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis-temporaire.html> ou auprès de l'Ambassade du Canada situé dans leur pays pour savoir s'ils ont besoin d'un permis de travail pour effectuer leur séjour de recherche au Canada.

Professeur | Unité académique

Lorsqu'un étudiant visiteur de recherche informe son unité d'accueil qu'un permis de travail est requis pour son séjour à l'UdeM,

- l'unité académique doit remplir une offre d'emploi sur le portail d'employeur de *Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada* <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/portail-employeurs.html>
Des frais de 230 \$ s'appliquent.
- Le numéro de la demande ainsi que le reçu de paiement doivent être transmis à l'étudiant pour qu'il puisse déposer sa demande de permis de travail.

N.B. Les codes d'accès pour pouvoir effectuer cette requête ont été distribués par la *Direction des ressources humaines* (DRH) aux **responsables administratif(vels) des unités académiques**. *Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada* met à la disposition des employeurs un guide pour les aider à remplir l'offre d'emploi. www.cic.gc.ca/francais/services-e/guide-des-employeurs.asp.

Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada met également à la disposition des employeurs une adresse courriel que ces derniers peuvent utiliser pour obtenir des renseignements sur les dispenses d'EIMT et de permis de travail : CIC-UMIT-IMWU-Montreal@cic.gc.ca.

Études supérieures et postdoctorales (ESP)

Les ESP

- **ne disposent pas d'accès** pour remplir la demande d'offre d'emploi; elle ne peut donc pas se substituer aux unités académiques dans cette démarche;
- **ne sont pas autorisées à fournir de l'assistance** dans le processus de demande de permis d'entrée au Canada. Toute question doit être adressée à *Immigration, réfugiés et Ctoyenneté Canada*.

RENSEIGNEMENTS – ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

Sur le Web : www.esp.umontreal.ca

Sur place : 2910, boul. Édouard-Montpetit, Montréal (QC) H3T 1J7

Par courriel : esp-international@umontreal.ca

Par téléphone : 514 343-7125